

**ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 06.10.2025**

**Département
Des ARDENNES**
=====

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 39

EFFECTIF LEGAL : 39

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 04.06.2026
Convocation faite
Le 22.05.2026**

**Délibération
N°2026-05-098**

**Répartition entre les
communes de la part 2 du
fonds de soutien à l'effort
communal 2025**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, et le jeudi vingt-huit mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : M. Fabien PRIGNON (à partir du point n°2026-05-066), Mmes Martine CONSOLARO (représentant Mme Valérie D'AMARIO), Marielle SAXE, M. Pascal GILLAUD, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, M. Dominique HAMAIDE, Mme Angélique WAUTOT, M. Gérard DELATTE, Mmes Jennifer PECHEUX, Carole AVRIL, M. Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n°2026-05-085), Mme Roseline MADDI, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNÉ, Mme Isabelle BODART, M. Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, MM. Cédric JAGIELSKI, Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, Mme Marion JACQUEMIN, MM. Christophe LÉONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Cédric JAGIELSKI), Fabien PRIGNON (jusqu'au point n°2026-05-065), Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Mme Valérie D'AMARIO (représentée par Mme Martine CONSOLARO), MM. Raphaël SPYT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Claude WALLENDORFF (à compter du point n°2026-05-086, pouvoir à Mme Roseline MADDI), Bernard DEFORGE (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Mme Priscillia MAZZA (pouvoir à M. Olivier DIEUDONNÉ), M. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Philippe RAVIDAT), Mme Stéphanie CHACEL (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS), M. Hacı-Durmus DEMIR.

M. Dominique HAMAIDE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif reprenant les montants répartis entre les communes concernées :

Pour la part n°1 :

Communes	Montant en euros
Aubrives	71 736,00
Chooz	71 736,00
Fromelennes	71 736,00
Fumay	170 000,00
Givet	170 000,00
Ham-sur-Meuse	38 480,47
Hargnies	32 771,70
Haybes	71 736,00
Landrichamps	61 343,47
Montigny-sur-Meuse	27 329,28
Revin	170 000,00
Vireux-Molhain	71 736,00
Vireux-Wallerand	119 482,20
TOTAL	1 148 087,12

Pour la part n°2 (répartition convenue entre les communes) :

Fraction 1

Communes	Montant en euros
Fromelennes	79 397,00
Hierges	86 560,00
TOTAL	165 957,00

Fraction 2

Communes	Montant en euros
Anchamps	26 875,91
Charnois	26 875,91
Fépin	26 875,91
Foishes	26 875,91
Ham-sur-Meuse	26 875,91
Hargnies	26 875,91
Haybes	26 875,91
Landrichamps	144,53
Montigny-sur-Meuse	26 875,91
Rancennes	26 875,91
Vireux-Wallerand (*)	0,00
TOTAL	242 027,72

() La somme de la Commune de Vireux-Wallerand a été répartie sur les autres communes (sauf Landrichamps.)*

Je vous informe que ces montants ont été mandatés.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

* **prend acte** de cette information.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'M' followed by a long horizontal stroke and a short vertical stroke at the end.